



Lith. A. L. Levoisier, Paris.

PENITENCIER



PENITENZIÈRE

PÉNITENCIER

(N° 18)

Parmi les hauts dignitaires de la cour romaine est le cardinal grand pénitencier. Mais, comme il ne pouvait suffire aux fonctions de sa charge, il y a auprès des grandes basiliques des prêtres qui ont le titre de pénitenciers. Ce sont eux qui absolvent des cas réservés au Souverain Pontife. Ils tiennent en main une longue baguette dont ils touchent légèrement la tête du pénitent, en signe de correction et comme souvenir de la pénitence publique anciennement imposée aux pécheurs.

Dans les cérémonies solennelles telles que les processions, les pénitenciers portent sur l'aube une chasuble sacerdotale et devant eux marchent des clercs tenant en main la baguette ornée d'un bouquet de fleurs.

Le saint pape Pie V confia aux jésuites la charge de pénitenciers pour la basilique de Saint-Pierre. Les dominicains reçurent la même mission pour Sainte-Marie-Majeure. Enfin les cordeliers furent nommés pénitenciers de Saint-Jean-de-Latran.

Il y a des pénitenciers pour toutes les langues, et pour que chaque nation puisse connaître ceux auxquels on doit s'adresser, l'indication en est tracée en gros caractères sur chaque confessionnal. Il est bien entendu qu'une mission aussi délicate n'est confiée qu'à des hommes capables et d'une conduite parfaitement édifiante.

